

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2015

L'an deux mille quinze, et le sept juillet, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT HILAIRE D'OZILHAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CENATIEMPO Thierry, Maire.

Présents : MM CENATIEMPO Thierry, BRAILLY Didier, VALENTIN Patrice, BASTIDE Eric, GUILLE Sébastien, VERTAURE Anthony et MMES CAVAGNA Mireille, OZENDA Liliane, MEYER Virginie.

Procurations : DHOYE Cécile à OZENDA Liliane

Absents : COLOMB Jean-Luc, DHOYE Cécile, MERIC Philippe, ESPIG Richard, SULTANA Nathalie

Secrétaire : Mme CAVAGNA MIREILLE a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation PV séance du 29 juin 2015 :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 juin 2015 dont chaque conseiller municipal a été destinataire.

Après lecture faite, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 29 juin 2015.

2. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT DU CHEVAL TERRITORIAL

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la commune a la possibilité de présenter une demande de « réserve parlementaire » concernant son projet « développement du cheval territorial sur la commune » .

Le conseil municipal, après réflexion, à l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'une réserve parlementaire pour le projet de développement du cheval territorial sur la commune.
- Approuve l'avant – projet dont le montant est estimé à 10 000 € HT
- Dresse le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Montant de l'opération 10 000 € HT
 - Réserve parlementaire sollicitée 5 000 € HT
 - Autofinancement 5 000 € HT
- Charge Monsieur le Maire de mener à bien ce dossier.

L'ordre du jour épuisé,
La séance est levée à 10 heures.